

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 15 – procurations : 4 - Votants : 19

Le vingt-deux décembre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle culturelle avenue de la Gare en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2020

Présent(e)s : M. BRUNEAU James, Maire - Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine - M. COULON Joël, adjoints – M. BOUILLON Robert - M. ROSE Yannick - Mme PEURON Françoise - M. SA DE OLIVEIRA Orlando - Mme MACÉ Sophie - M. ZANIER Walter - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey - Mme MARTINS Gaëlle - Mme LÉAL Cati.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CHALANDARD Jean- Louis qui a donné procuration à M. BRUNEAU James - M. RIVET Vincent qui a donné procuration à M. BOUILLON Robert - M. MERCIER Denis qui a donné procuration à Mme LEMAIRE Audrey - Mme DOS SANTOS Sabine qui a donné procuration à Mme AUVRAY Chantal.

Secrétaire de séance : M. ZANIER Walter

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2020

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – RÉVISION DES TARIFS AU 01.01.2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXENT comme suit les tarifs pour l'année 2021 :

Prestations	unité	2021 (tarifs H.T.)
SERVICE DES EAUX :		
Prix de vente du m3 d'eau abonnés Sermaises	m3	1,50
Location semestrielle des compteurs - Ø 15	u	5,25
Ø 20	u	6,30
Ø 25	u	9,00
Ø 30	u	13,70
Ø 40	u	22,00
Ø 50	u	30,00
Taxe semestrielle entretien des branchements Ø 15 & 20	u	2,30
Ø 25 & 30	u	3,30
Ø 40 & 50	u	4,25
redevance pollution (fixée par AESN)	m3	0,38
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :		
Taxe d'assainissement	m3	1,40
Redevance modernisation réseaux (fixée par AESN)	m3	0,185
P.F.B. – immeuble d'habitation ancien	Forfait	550,00
Par logement supplémentaire d'un même immeuble	Forfait	150,00
P.A.C. – immeuble d'habitation neuf	forfait	3 500,00
P.A.C. – logements supplémentaires - studios T1	u	280,00
T2	u	330,00
T3	u	380,00
T4 et plus	u	530,00
P.A.C. – immeuble industriel construit en Z.I.	u	5 500,00
bâtiment artisanal et commercial construit hors Z.I.	u	3 500,00

LOCATION SALLES COMMUNALES :		
salle rue des Martyrs (Sarmates uniquement)	W.E. ½ J	220,00 50,00

salle culturelle avenue de la gare :				
Particuliers		du lundi au vendredi		Week-end
		Journée de 8h00 à 8h00	1/2 journée de 13h30 à 20h00	du vendredi 16 h 00 au lundi 8 h 00
Salle n° 2 (partie arrière de la grande salle) avec tables et chaises	Sermaises	370 €	300 €	500 €
Salle N° 3 ou 4 (partie avant de la grande salle avec tables et chaises)	Sermaises	700 €	600 €	1 050 €
Cuisine	Sermaises	200 €	200 €	250 €
Bar	Sermaises	60 €	60 €	80 €

Associations culturelles et sportives loi 1901 (*)		du lundi au vendredi		Week-end
		Journée de 8h00 à 8h00	1/2 journée de 13 h 30 à 20 h 00	du vendredi 16 h 00 au lundi 8 h 00
Salle n° 1 (salle de réunion) avec tables, chaises et écran de vidéoprojection	Sermaises communes CCDP	Gratuit 200 €		
Ensemble des salles avec tables et chaises	Sermaises (*) communes CCDP	gratuit 1 fois par an - 120 € à partir de la 2 ^{ème} fois 1 000 €		
Cuisine	Sermaises communes CCDP	50 € 200 €		
Bar	Sermaises communes CCDP	30 € 150 €		
Scène et loges	Sermaises communes CCDP	gratuit 150 €		
Sono	Sermaises communes CCDP	gratuit 60 €		
Ecran et vidéoprojecteur sur la scène	Sermaises communes CCDP	gratuit 60 €		

(*) à partir de la deuxième manifestation dans l'année civile - gratuité pour la première

Entreprises et comités d'entreprises		du lundi au vendredi		Week-end
		Journée de 8 h 00 à 8 h 00		Du vendredi 16 h 00 au lundi 8 h 00
Salle n° 1 (salle de réunion) avec tables, chaises et écran de vidéoprojection	Sermaises communes CCDP	100 € 250 €		
Salle n° 2 (partie arrière de la grande salle) avec tables et chaises	Sermaises communes CCDP	400 € 700 €		500 € 1 000 €
Salle N° 3 ou 4 (partie avant de la grande salle ou salle entière) avec tables et chaises	Sermaises communes CCDP	700 € 1 000 €		1 050 € 1 600 €
Cuisine	Sermaises communes CCDP	200 € 250 €		250 € 300 €
Bar	Sermaises communes CCDP	60 € 150 €		80 € 200 €
Scène et loges	Sermaises communes CCDP	gratuit 200 €		
Sono	Sermaises communes CCDP	gratuit 100 €		
Ecran et vidéoprojecteur sur la scène	Sermaises communes CCDP	gratuit 100 €		

Caution

CAUTION pour particuliers Sermaises	1 500 €
CAUTION pour associations locales Sermaises	500 € (y compris en cas de mise à disposition gratuite)
CAUTION pour entreprises et comité d'entreprises Sermaises	1 500 €
CAUTION Autres (entreprises-associations CCDP)	2 000 €

CIMETIÈRE :		
Concession trentenaire	U	150,00
Concession columbarium 15 ans	U	525,00
Concession caves urnes 15 ans	U	570,00
Concession caves urnes 30 ans	U	1 000,00
BIBLIOTHÈQUE – abonnement annuel		10,00 €

LOYERS DES LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS	cadence	Montant du loyer
Location logement 24, rue de Paris	Mensuelle	662,47
Location logements 15, avenue de la Gare (1er et 2e étages)	Mensuelle	198,58
Location logements 5, rte de Thignonville	Mensuelle	393,74
Location logement 6, rue des Martyrs	Mensuelle	258,71
Charges logement 6, rue des Martyrs	Mensuelle	100,00
Location bureaux CIHL (médecine du travail) 14, route de Pithiviers	Mensuelle	335,44
Location bureaux au S.I.Vo.M. 16, rue de Paris	Annuelle	7 688,80
Location cabinet infirmière 15, avenue de la Gare – R.D.C. droite	Mensuelle	312,83
Location cabinet ostéopathe 15, avenue de la Gare – R.D.C. gauche	Mensuelle	208,55
<i>Pour mémoire : le loyer du parking à la Sté GESTAMP-SOFEDIT a été fixé par délibération du 22.09.2020 à 1 278,00 € par mois jusqu'au 31 janvier 2024.</i>		

II – BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRINCIPAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

A la demande de la trésorerie du Malesherbois et sur proposition de M. le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

1 – sur le **BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU** :

DÉCIDE l'admission en non-valeur de créances pour un total de **5 591,66 € T.T.C.**

REJETTE l'admission en non-valeur de créances pour un total de **961,22 € T.T.C.** et charge le Maire et le comptable de continuer les poursuites pour leur recouvrement.

2 – sur le **BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** :

DÉCIDE l'admission en non-valeur de créances pour un total de **1 443,06 € T.T.C.**

REJETTE l'admission en non-valeur de créances pour un total de **1 667,93 € T.T.C.** et charge le Maire et le comptable de continuer les poursuites pour leur recouvrement.

3 – sur le **BUDGET PRINCIPAL** :

DÉCIDE l'admission en non-valeur de créances pour un total de **2 280,16 € T.T.C.**

REJETTE l'admission en non-valeur de créances pour un total de **1 829,39 € T.T.C.** et charge le Maire et le comptable de continuer les démarches pour leur recouvrement.

III – IMMEUBLE COMMUNAL AVENUE DE LA GARE – TRAVAUX D'ISOLATION - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021

M. le Maire présente le devis de la Sté TECHNI-MURS 45 d'INGRÉ d'un montant de 48 910,00 € H.T. pour les travaux d'isolation par l'extérieur de l'immeuble communal 15, avenue de la Gare. Il précise que ces travaux sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 dans le cadre du programme « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités ».

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation des travaux d'isolation et **ACCEPTÉ** le devis de la Sté TECHNI MUR.

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux maximum auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2021.

IV – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE - CONVENTION AVEC LA STÉ LOIRET FIBRE POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil municipal,
Considérant qu'il importe de favoriser le déploiement de la fibre sur le territoire de la commune,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTÉ la mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle communale cadastrée G n° 695 située rue du Croc au Renard (dans la zone industrielle) à la Sté LOIRET FIBRE.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec LOIRET FIBRE.

V – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION

Le conseil municipal,
Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ADOpte le règlement qui sera annexé à la présente délibération et consultable en mairie.

VI – BUDGET PRINCIPAL 2020 – VIREMENTS DE CRÉDITS

Sur proposition de M. le Maire,
Les membres du Conseil municipal,

DÉCIDENT les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL :	
Section de fonctionnement	
Dépenses – chapitre 65 - article 6531 – Indemnités	+ 3 000 €
Dépenses – chapitre 010 - article 60632 – fourniture petit équipement	- 3 000 €

VII - IMMEUBLE 8, RUE GUY RENIER – TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

M. BRISSET souhaite que son appartement situé 8, rue Guy Renier - au 1^{er} étage soit raccordé au réseau d'eau par un branchement indépendant.

Monsieur le Maire communique le devis de l'entreprise E.TP de Sermaises pour l'exécution de ces travaux d'un montant de 2 208,00 € H.T.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation du branchement au réseau d'eau potable.

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise E.TP. d'un montant de 2 208,00 € H.T.

FIXE à 80 % la participation du pétitionnaire soit la somme de 1 766,40 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES

☞ le conseil municipal donne son accord de principe pour le recrutement d'un agent responsable des services techniques à temps complet (en remplacement de M. DÉCHIRAT qui quittera ses fonctions à la C.C.D.P. en mars 2021) avec une mise à disposition à la C.C.D.P. pour 50 % de son temps de travail.

☞ Il est fait remarquer :

- que l'entreprise chargée de l'élagage des arbres route de Malesherbes ne respecte pas les mesures de sécurité pour son personnel.
- boulevard Pasteur : le mauvais état de la chaussée, l'absence de trottoirs, le manque d'éclairage public et la vitesse excessive des voitures.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Le Conseil départemental accorde à la commune une subvention de **30 100 €** pour les travaux d'enfouissement des réseaux du lotissement des Promenades – tranches optionnelles 2 et 3

☞ communication de la synthèse sur la situation de la délinquance dans la commune en 2019/2020.

Le Maire,



James BRUNEAU